N°. 65. Samedi 9 Avril 1842. 13me Année.

# Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 8 avril.*

Aujourd'hui, on célèbre en cette résidence, l'anniversaire de naissance de S. A. R. Madame la princesse Sophie des Pays-Bas. Dès le matin, le carillon s'est fait entendre; les bâtimens publics sont pavoisés et des drapeaux flottent aux croisées dans les principales rues de la ville. A onze heures, il y a eu au *Maliebaan* une grande parade de toutes les troupes de la garnison, d'un bataillon d'infanterie ainsi que du régiment de dragons, grossie, venus à cette fin de Leyde.

A onze heures précises, S. M. le roi est sorti de son palais, accompagné de LL. AA. RR. les princes de la famille royale et de S. A. R. le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar Eisenach et entouré d'un nombreux et brillant état-major. S. M., partout sur son passage et principalement lorsqu'elle parut dans la plaine, a été accueillie avec le plus grand enthousiasme par la foule innombrable accourue pour en être témoigner, ainsi qu'à son auguste famille, les sentimens d'amour et de vénération dont elle est animée et pour jouir de ce bel imposant spectacle, que le plus beau temps a favorisé. S. M. la reine, accompagnée de S. A. R. madame la princesse Sophie, dans une voiture découverte, à quatre chevaux, a assisté aussi à cette solennité militaire; autour de la plaine, dans les allées, circulaient de nombreux et brillans équipages.

Les troupes des diverses armes ont exécuté avec la plus grande précision plusieurs manœuvres et la cavalerie a fait plusieurs charges très-brillantes. Lorsque S. M. et les princes ont passé devant les rangs, ils ont été accueillis par un triple *hourra*. A une heure la parade était terminée. On a généralement admiré la superbe tenue des troupes, leur air martial ainsi que la précision de leurs mouvemens et de leurs évolutions.

Ce soir, comme nous l'avons déjà annoncé, il y a un grand bal-gala, au palais du *Noordeinde*.

— Il a été par arrêté du 4 de ce mois, n° 55, a nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, M. C. Goubin, commandant du pyroscaphe de guerre français *le Véloce*.

— Outre une lettre de Smyrne, du 19 mars, il a régné, le 11 du même mois, une épouvantable tempête sur cette rade dont les navires ont eu beaucoup à souffrir. Plusieurs navires ont eu leur grosse dans leurs gréemens et un grand nombre de petites embarcations ont coulé bas. Le navire néerlandais de *Jonge Pieter*, capitaine Leeuw, a été presque désemparé; le *Brisëis*, navire autrichien, commandé par le capitaine Jansen, a tenu bon sur ses trois ancres, mais sa chaloupe, qui était dehors, a été brisée en pièces et un des hommes qui la montaient a été blessé à la jambe de bois

— Ces jours derniers, on a écroué dans la maison d'arrêt de cette ville un nommé Corneille Tiereus, journalier à Houtenisse, prévenu du meurtre commis le 1er février sur la personne de la jeune fille de ladite commune, dont nous avons rendu compte dans le temps. Il paraît que la jalousie a joué un grand rôle dans cette déplorable affaire.

— Mardi dernier, il a été tenu à Rotterdam, par la Société de commerce des Pays-Bas, une vente de 1947 caisses d'indigo-Java, dont parties assorties ont été vendues de 1 fl. 60 à 4 fl. 80 c., d'une manière que le résultat a surpassé l'attente. On a encore offert à cette occasion 13 caisses de cochenille-java, au prix de 2 fl. 80 c.

— Pendant le premier trimestre de cette année, on a importé à Amsterdam et à Rotterdam 237,776 balles de sucre-Sumatra, 5706 barils, 3867 caisses et 51,204 canastres, 1812 barils et 29,470 balles de riz et 2312 caisses d'indigo.

— L'élévation des eaux dans les environs de Nymègue cause de grandes inquiétudes. En beaucoup d'endroits, la rivière a débordé et inondé tout-à-fait les basses terres entre la Meuse et le Waal, dans le Betuwe et l'Ooy. Des hauteurs de Nymègue, on aperçoit un vaste lac. Ces inondations, à l'époque actuelle, ne peuvent manquer d'être très-nuisibles à l'agriculture en général.

— Nous publions plus loin le programme du second et dernier concert, qui sera donné demain au soir par Ole-Bull.

La partie du chant sera remplie par Mlle Ambrogi, du Théâtre Italien d'Amsterdam.

On écrit de Flessingue au *Handelsblad*, sous la date du 5 de ce mois:

«Aujourd'hui, est arrivé sur notre rade le pyroscaphe royal *Cerberus*, commandé par le lieutenant de 1re classe Smith van den Broecke, amenant à la remorque le moulin à dévasement qui doit servir aux travaux de cette nature à exécuter dans le bassin de la marine. On ne connaît encore rien de certain sur la destination de la frégate *de Ryn*, avec laquelle S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas doit entreprendre incessamment un voyage.»

D'un autre côté, l'*Utrechtsche Courant* nous apprend que le même jour, est arrivée de Rotterdam au Helder, le pyroscaphe de S. M. *Etna*, commandé par le lieutenant de 1re classe Baars. Ce bateau à vapeur viendrait pour touer en rade de Flessingue une frégate qui se trouve au Helder et qui serait destinée à remplacer, comme bâtiment-vigie sur la première de ces rades, l'*Euridice*, qui serait mise hors de service.

Le bâtiment de garde *de Sumbre* quittera, au premier jour, le port de Nieuwe Diep et ira mouiller en rade du Texel, pour y faire le service des saluts à rendre aux vaisseaux de guerre étrangers et pour recevoir la frégate *de Juno*, ayant à bord l'ancien gouverneur des Indes-Occidentales, le contre-amiral J. C. Ryk, notre nouveau directeur-général de la marine, qui est attendue vers la fin de ce mois.

Dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, il a éclaté un violent incendie dans l'arrière corps de logis du bâtiment occupé par les sœurs de charité à Buis-le-Duc, [illegible] et on n'est parvenu à le dompter que vers cinq heures du matin. Il a fallu les plus grands efforts pour préserver le bâtiment principal et les habitations adjacentes qui ont même essuyé d'assez notables dégâts. L'arrière-corps de logis a été presque tout-à-fait réduit en cendres avec tout ce qu'il contenait. Tous les habitans ont rivalisé de zèle pour arrêter le progrès des flammes et on a particulièrement distingué à cette occasion M. le comte van Limburg Stirum, commandant provincial, M. Van Taye Hannes, juge du tribunal d'arrondissement et son frère lieutenant du génie, le lieutenant van Gennep, les nommés de Frees, père et fils, Wellens, Gysbers, Wynbergen, Coppens et Krynen.

Nous extrayons les nouvelles de commerce suivantes du *Staats-Courant:*

Smyrne, le 9 mars 1842.

L'amiral français le baron de Lasusse a expédié le pyroscaphe l'*Acheron* et deux autres petits bâtimens de guerre à Ipsara, aux fins de s'emparer d'un pirate grec et de quelques-uns de ses complices. On est parvenu à saisir les coupables, de manière que de long-temps ces pirates, qui, en septembre 1838, ont attaqué le brick néerlandais *Hendrika Elisabeth*, capitaine A. Riedyk, ne songeront pas à recommencer le cours de leurs déprédations.

Plusieurs navires néerlandais sont arrivés sur notre rade où l'on en attend encore divers autres.

Les navires arrivés à Smyrne étaient en charge pour les Pays-Bas. Notre commerce avec le Levant y était en voie de prospérité; depuis le mois de septembre dernier, on avait chargé 12 navires en destination pour la Hollande.

La *Gazette du Commerce* de St-Pétersbourg annonce que l'on va commencer au printemps prochain la construction d'un nouvel édifice, qui devra être terminé en trois ans, et qui est destiné à servir de magasins d'entrepôt pour les marchandises importées à St. Pétersbourg, les magasins actuellement existans ne suffisant pas aux besoins de cette [illegible]

— Nous avons dit qu'Ali-Effendi, ambassadeur de la Sublime-Porte près la cour de St.-James, a quitté Constantinople pour se rendre à Londres. S. H. lui a remis un sabre magnifique et très-richement monté, qu'elle envoie en cadeau à S. A. R. le prince de Galles.

— Le 31 mars, est mort à Munich, à l'âge de 82 ans, le conseiller aulique Dr Spæth, membre ordinaire de la classe de mathématico-physique de l'Académie des Sciences, doyen des professeurs de l'Université de Munich.

*Moyen facile de combattre l'humidité des fourrages, par M. Schattemann.* — Il arrive fréquemment, dans les grandes exploitations agricoles, que les fourrages qui sont engrangés en grands tas moisissent ou rougissent par suite de la fermentation qui s'y développe après la récolte. Lors même que le foin est très-sec à la rentrée, il contient encore beaucoup d'humidité qui se dégage par la chaleur de la fermentation. Cette fermentation est d'autant plus vive que la masse de foin entassé est plus grande et que l'humidité a plus de peine à s'échapper; le fourrage court donc toujours risque d'être avarié, et il l'est immanquablement lorsqu'un temps pluvieux n'a pas permis de le rendre entièrement sec. Ayant remarqué que le fourrage ne s'avariait que dans l'intérieur des tas, et qu'il ne l'était pas à l'extérieur, dans les parties où des potaux du bâtiment favorisent le dégagement de l'humidité, j'ai fait faire avec succès des coupures dans les tas de fourrages engrangés pour faciliter le dégagement de l'humidité. Réfléchissant plus tard aux causes de cette fermentation nuisible et aux moyens de la modérer, j'ai fait répandre à la main sur le fourrage, au moment du déchargement, 200 grammes du muriate de soude par quintal métrique de fourrage. L'emploi d'une substance utile au bétail (10 centimes par quintal métrique de fourrage) a parfaitement réussi, car depuis quinze ans que je l'applique à des masses de fourrages, je n'y ai pas trouvé trace d'altération. Je suis maintenant sans inquiétude lorsque, par un temps pluvieux, je rentre quelques voitures de fourrages humides, parce qu'une longue expérience m'a prouvé que le sel neutralise les effets de l'humidité. Je ne regarde pas l'emploi du sel jeté sur le fourrage à la rentrée comme une dépense, car elle est assurément plus que compensée par ce que cette denrée gagne en poids et en valeur.

*De la rage et de sa Guérison.* — Depuis quelque temps on entend parler de nombreux accidens arrivés à des personnes qui ont été mordues par des chiens enragés et sont mortes de la rage. Le soussigné n'est pas médecin, il ne prétend pas non plus donner des préceptes médicaux, mais il regarde comme un devoir d'humanité de publier quelques-unes de ses expériences qui pourront peut-être mettre sur la voie pour trouver un remède contre cette terrible maladie.

La rage paraît ne se manifester que chez les animaux qui ne transpirent point, tels que le chien, le loup, le chat, etc.; les serpens sont aussi de ce nombre.

Nous citerons ici des exemples de la guérison de cette maladie parvenue à son paroxisme.

En 1819 ou 1820, un chien enragé mordit à Madrid plusieurs personnes qui toutes moururent de la rage, excepté une servante qui dut son salut au hasard. Lorsque la rage se déclara chez elle, on l'enferma dans une mansarde où on lui avait jeté un peu de paille et où se trouvaient par hasard des ails que l'on y

## FEUILLETON.

Un jour, un des spirituels rédacteurs de l'ancienne *Gazette de France*, puisant sur la disette des nouvelles, en inventa une qui fit le tour du monde après avoir préoccupé tout Paris pendant plus d'un mois. Il s'agissait de la fameuse femme à la tête de mort, récemment arrivée à Paris, avec je ne sais plus combien de millions qu'elle offrait en dot à celui qui se sentirait le courage de l'épouser, malgré son affreuse figure. On donna son adresse dans une maison de la rue Plumet, et le portier de la maison, indiquée ne put pas suffire à tirer le cordon à ses nombreux visiteurs qui se présentèrent. Ce portier ne comprenait rien aux questions empressées que chacun lui adressait. Il avait seulement lu et répétait à qui voulait l'entendre: «Je l'ai lu dans le journal.»

Sur le midi, il jugea à propos de venir aux renseignemens aux bureaux de la *Gazette de France*, où il trouva les joyeux auteurs de la mystification. Comme le Cerbère de la fable n'est pas le seul qui se laisse séduire par des gâteaux, ces messieurs mirent le portier dans leurs intérêts, et après quelque explication où il fut convenu qu'il ne nierait pas la prétendue existence de la femme à la tête de mort, mais que, seulement, il ajouterait que, sans aucune exception, elle ne voulait recevoir que des adorateurs cussent à lui écrire, à lui faire connaître leurs noms personnels et leur position sociale, et qu'elle leur répondrait à celui qu'elle aurait fait choix.

Le lendemain matin un second article parut dans la *Gazette* annonçant des révélations arrêtées de la femme à la tête de mort, faisant connaître à ses prétendans que jamais, dans aucune circonstance, elle ne lèverait le voile qui lui masquait le visage, tant elle était sûre que la curiosité ferait reculer les plus intrépides. Cependant, elle souhaitait de se marier. C'était, comme vous le voyez, une Pénélope de singulière espèce.

Quoi qu'il en soit, dès le jour même et les jours suivans, le facteur de la petite poste apporta lettres sur lettres à la rue Plumet, sans compter les nombreuses missives remises à domicile. Chaque jour, ces lettres étaient exactement apportées au bureau de la *Gazette de France*, et je vous laisse à juger quelle joie elles causaient à ceux qui les recevaient. Il y avait de quoi en composer tout un code de déclarations. La *Gazette*, cependant, continuait à servir de truchement à la femme à la tête de mort, qui la priait de publier une réponse collective, attendu l'impossibilité de répondre à tous ceux qui lui offraient leur cœur et lui demandaient sa main.

Bon nombre de gens dans Paris, et quelques personnes aussi de la province prirent au sérieux cette plaisanterie qui ne dura pas moins d'un mois. La question de savoir si la femme à la tête de mort existait réellement, ou bien si c'était un être imaginaire, devint le sujet de toutes les conversations dans les salons, dans les cafés; bon nombre de jeunes oisifs faisaient de brillans rêves de fortune dans le cas où ils seraient préférés; enfin, ce qui mit le comble à la gloire de la femme à la tête de mort, elle fut mise en vaudeville.

Au nombre des hommes qui ont le plus pratiqué de ces sortes de plaisanteries, il faut citer en première ligne feu Rougemont. Nul à son égal ne fût jamais doué de la faculté de garder son sérieux. Il avait prodigieusement d'esprit, mais surtout un esprit original et qui le rendait extrêmement enclin à la mystification. Un jour, il mystifia cruellement un chef de division, mais cette fois ce fut à ses dépens, comme vous en allez juger si vous voulez me permettre de vous raconter une aventure de sa jeunesse.

Arrivé très-jeune à Paris, presque à son débotté, Rougemont, en attendant mieux, fut placé dans un des bureaux de la préfecture de police. Le chef de sa division, ayant reconnu son intelligence, le chargea de faire un rapport sur n'importe quelle affaire. Son travail achevé, il le porta au chef, qui lui dit seulement: «C'est bon, je l'examinerai.» Le lendemain, M. le chef de division fait appeler Rougemont et lui remet son travail en lui disant: «Cela n'est pas mal, jeune homme; mais, voyez-vous, il y a des parties qui ne sont pas assez développées; retouchez un peu cela.» Une seconde fois, Rougemont présente son nouveau travail à son chef qui, comme la première fois, lui dit: «C'est bon, je l'examinerai.» Nouvel appel et nouvelles observations. Cette fois seulement, elles furent dans un sens tout contraire. «Mon ami, lui dit le chef de division, c'est mieux, sans doute; mais vous avez été d'une extrémité à l'autre; vous avez failli tomber de Charybde en Scylla.» Le chef de division était bien aise de témoigner de son érudition. Rougemont le regardait avec une imperturbable attention, quand, après une pause, le supérieur compléta ainsi sa harangue: «Je vous avais demandé quelques développemens; mais, maintenant, j'ai à vous reprocher un peu de diffusion. Au reste, c'est fort peu de chose; resserrez dans quelques passages, et tout sera bien. Vous comprenez qu'il ne doit pas rester la moindre négligence, car c'est un travail qui sera mis sous les yeux du ministre de la police générale, peut-être même du premier consul.»

Voilà donc Rougemont chargé de parfaire une troisième édition de son fameux rapport, et, trois jours après, il remit le tout en bon état à son méticuleux donneur d'avis. Cette fois, ensuite d'un troisième examen, non moins consciencieux que les deux premiers, il ne reçut que des complimens: «C'est parfaitement bien cela, lui fut-il dit. Vous avez où ce petit mieux profité de mes conseils.» Sur cela, Rougemont, à qui la langue démangeait depuis long-temps, n'y put tenir, et dit à son chef: «Mais, monsieur, c'est toujours le même rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter.» Confus, M. le chef de division se pinça les lèvres, sans mot répliquer, d'où il advint qu'un mois après, Rougemont en vit reculer de la carrière administrative.

On ferait un volume de la biographie de Rougemont, et ce serait certainement un volume tout aimable, tout contenu, gaiement raconté, tous les petits drames improvisés dont il était tout à la fois l'auteur et le principal acteur. C'était un genre de récréation passé de mode ou qui, du moins, a changé de théâtre. Vous ne le savez que trop, les mystifications de notre temps ne sont plus de simples jeux d'enfans; cela se taille dans le grand, et vous connaissez telles sortes d'honnêtes bourgeois tenir la ficelle aux mystificateurs avec moins de complaisance que le firent ceux que reçurent un matin Rougemont dans la circonstance que je vais vous dire.

Un matin, il y a de cela au moins une vingtaine d'années, Rougemont passait sur le Pont-Neuf en la compagnie de deux de ses amis. En ce temps-là le Pont-Neuf n'était pas agrémenté comme il l'est maintenant

avait mis pour sécher. La malade furieuse cria, hurla jusqu'avant dans la nuit, puis elle se calma et le lendemain matin on l'entendit prier d'une voix faible qu'on lui ouvrit, disant qu'elle était guérie et qu'elle avait faim et soif. On ouvrit la porte et on la trouva calme en effet, mais très faible et ses habits étaient humides de sueur. Dans sa rage elle avait déchiré ces aulx avec les dents et en avait beaucoup mangé, ce qui, disait-elle, avait produit en elle une chaleur extraordinaire, et l'avait fait suer; puis elle avait dormi quelques heures sur la paille.

Quelques années auparavant (c'était en 1816 ou en 1817) une guérison semblable avait eu lieu à Alicante. On avait également enfermé une fille malade au grenier où la chaleur était très-grande et où étaient aussi des aulx qu'elle broya et mangea. Elle avait éprouvé une chaleur intérieure terrible, avait beaucoup transpiré, puis s'était endormie, et s'était trouvée guérie.

Le Hongrois Kovats, dont les journaux ont récemment publié la méthode pour guérir la rage, emploie aussi dans son médicament une forte dose d'ail. Dans une maladie telle que la rage, que l'on ne connaît qu'imparfaitement, contre laquelle tous les remèdes connus ont échoué, il serait bon d'essayer de tous les moyens, ne fussent-ils fondés que sur un seul exemple heureux ou sur la possibilité, même éloignée du succès; car ce n'est que par des essais réitérés que l'on parviendra à découvrir l'antidote que la nature a créé contre cette maladie. On devrait aussi examiner le remède de Kovats et l'ail; car quand même on ne parviendrait à sauver par ce moyen qu'un seul hydrophobe, ce serait toujours un profit en faveur de la vie, attendu que ces mots dérisoires:

«Cela ne sert de rien» et l'emploi de la pharmacie savante ne sont bons ici que pour la mort. Toute la vanité des savans devrait se taire quand il s'agit de la vie des hommes.

Le remède de Kovats provoque de fréquens vomissemens; les plantes que les Indiens du Brésil et de Guinée donnent contre la morsure des serpens les plus dangereux provoquent de même un vomissement très-fort et la secousse qu'il produit, dans tout le corps est suivi d'une forte transpiration.

Un médecin anglais, qui faisait des expériences avec le célèbre Magendie sur un chien enragé qu'ils avaient enfermé dans un sac, piqua cet animal à l'échine. Le chien que la douleur rendait furieux fit un trou au sac et mordit le médecin au pouce. Magendie versa dans la plaie deux gouttes d'acide sulfurique qui lui causèrent de violentes douleurs pendant quelques heures et rendirent superflue toute autre cautérisation. La plaie guérit sans aucune suite fâcheuse. Le même médecin employa plus tard l'acide sulfurique en Amérique contre la morsure des serpens, et guérit aussi beaucoup d'Indiens et de créoles. Ce remède est connu depuis long-temps; cependant il paraît n'agir très efficacement contre la morsure des chiens que tant que la plaie est fraîche. Ne pourrait-on pas essayer de la combiner avec le remède de Kovats ou avec l'ail (ou peut-être avec l'extrait d'ail) ou bien encore avec d'autres remèdes propres à provoquer les vomissemens et la transpiration? L'unique antidote contre le poison *aqua tofana* était une transpiration continuelle et voisine de la sueur. Et comme c'est ici le lieu de dire: Mort pour mort! » on devrait essayer de tout.

Aix-la-Chapelle. SCHEFELER.

# Extérieur.

## RUSSIE.

Dans le courant du mois d'avril, il y aura 25 ans que S. M. l'empereur Nicolas possède en qualité de chef le 19e régiment de cuirassiers, et que ce régiment porte son auguste nom. En conséquence, il sera célébré une grande fête militaire à St.-Pétersbourg à laquelle est invitée une députation du régiment, composée des officiers et soldats qui y servent depuis 25 ans, dont le nombre est très-minime. Ces députés partiront en poste, le 6 avril, pour se rendre à St.-Pétersbourg, voyage qu'ils feront cette fois sans incommodités et qui sera, au contraire, pour eux une campagne de plaisir et d'honneur.

## PRUSSE.

S. M. le roi fera cet automne l'inspection des trois corps d'armée suivans, savoir: du 4e corps à Magdebourg, du 7e à Munster, et enfin du 8e à Cologne. S. M. sera accompagnée de tous nos princes, et l'on attend pour cette époque plusieurs princes régnans et plusieurs hauts personnages. Il est aussi certain que S. A. R. le prince de Prusse sera alors de retour de St.-Pétersbourg et assistera aux manœuvres. Selon les dernières nouvelles arrivées de Russie, il est à présumer que S. M. l'impératrice viendra au mois d'août en Allemagne pour prendre les eaux d'Ems.

Une promotion nombreuse à des charges d'officiers aura lieu dans notre armée, puisque quatre généraux se sont retirés du service, et que beaucoup de régimens sont vacans, entre lesquels on compte six ou sept régimens de cavalerie.

Le bruit d'après lequel S. Exc. M. de Rochow, ministre intime d'état et jusqu'ici chargé du portefeuille de l'intérieur et de la police, est destiné à remplacer S. Exc. M. le baron de Bulow dans ses fonctions d'envoyé à la haute Diète germanique, ne paraît pas être suffisamment fondé. En effet, ce poste important est confié par l'Autriche, et depuis la nomination de M. le baron de Lerchenfeld aussi par la Bavière, à des hommes d'état du premier rang, à des ministres d'état. C'est ce qui serait un motif pour une grande puissance européenne et allemande d'envoyer également un ministre plénipotentiaire à Francfort qui appartînt au conseil le plus élevé, au conseil d'état du royaume. D'ailleurs M. de Rochow est un homme d'état des plus distingués et des mieux versés dans les sciences politiques, enfin, un des plus intelligens et sages représentans dont la Prusse pourrait disposer pour compléter la haute assemblée nationale qui réside à Francfort, cette fille des anciens empereurs et de la nouvelle Confédération à laquelle l'Allemagne doit sa consolidation à l'intérieur et sa puissance à l'extérieur.

Nous reproduisons le bruit qui circule dans les cercles les mieux instruits de la capitale, sans en garantir néanmoins l'authenticité, mais comme un bruit qui a bien des chances pour lui. M. de Rochow, nommé envoyé de Prusse à la haute Diète germanique, il est vraisemblable que M. de Bodelschwingh prendrait le portefeuille de l'intérieur et que M. le comte d'Alvensleben resterait dans ses fonctions de ministre des finances. Quant aux bruits qui sont répandus relativement à la démission de M. Seiffart, conseiller intime actuel du gouvernement, de ses fonctions provisoires au ministère de l'intérieur et de la police, on ne peut douter que cet homme d'affaires ne soit employé dans la direction d'une branche administrative et qu'il ne soit appelé ou à la présidence du gouvernement de Potsdam, ou à celle du gouvernement de Bromberg.

## SUISSE.

On écrit de Berne, le 31 mars:

« L'ancien secrétaire d'ambassade russe, M. Viollier est arrivé ici ces jours derniers, il était porteur d'une dépêche pour S. Exc. le baron Krudener. Celui-ci demanda tout de suite une audience au président fédéral pour lui annoncer que la Cour de Russie approuve entièrement la conduite de l'Autriche dans l'affaire des couvens d'Argovie. »

## WURTEMBERG.

On écrit de Stuttgardt, le 5 avril:

« Par un ordre du cabinet du 24 mars, S. M. le roi, en exécution du § 3 de la Constitution, porte à la connaissance de ses sujets la décision de la Diète germanique pour ce qui concerne la construction de la forteresse d'Ulm. »

## ESPAGNE.

Nous avons reçu des correspondances de Madrid, du 30 mars; elles renferment peu de nouvelles. Les Cortès ont continué de discuter la loi de mobilisation de la garde nationale. Il paraît que la commission chargée de faire un rapport sur les projets concernant les relations avec la cour de Rome est loin d'avoir terminé son travail. Le gouvernement a sans doute compris qu'il y aurait inopportunité à discuter de pareilles propositions quand il fait chaque jour ses efforts pour prouver à la nation qu'il est aussi bon catholique qu'elle. Le traité de commerce avec l'Angleterre sera également rangé dans la catégorie des projets à ajourner; il soulève partout une vive opposition et le ministère est trop prudent pour s'exposer à une opposition vigoureuse.

— La *Gazette Universelle* d'Augsbourg contient la correspondance suivante de Paris, du 30 mars, au sujet du mariage de la reine Isabelle II:

« C'est le mariage de la reine Isabelle qui occupe le plus les puissances qui s'intéressent aux affaires de la Péninsule; et sir Robert Peel a depuis son entrée au cabinet anglais, déclaré, que la tranquillité intérieure de l'Espagne dépendait de la solution de cette question. A cet effet, différens projets de mariage furent proposés alternativement par l'Angleterre, par la France et par l'Autriche sans qu'aucun d'eux fut accepté. Les cabinets des Tuileries et de St.-James tombèrent donc d'accord, qu'un prince d'une des premières maisons princières catholiques de l'Allemagne du Sud serait choisi pour époux de la reine Isabelle II; et avant-hier un courrier est arrivé ici de Londres, avec la nouvelle que non seulement l'Angleterre consent complètement à ce projet de mariage, mais qu'elle fera des démarches afin d'obtenir le consentement de cette cour et celui des puissances du nord. Le cabinet autrichien ayant déjà déclaré, n'avoir proposé un prince autrichien que pour mettre [illegible] les deux cabinets, on ne doute nullement de voir agréer [illegible] jet de mariage par toutes les cours du Nord. »

## ANGLETERRE.

Le 4 avril S. M. la reine et S. A. R. le prince Albert, sont rendus au palais de Buckingham, à Londres, venant du château de Windsor. Le lendemain, S. M. a daigné recevoir en audience lord Holland et sir Robert Peel.

— S. A. R. le prince Albert a posé à Windsor la première pierre d'une nouvelle église dédiée à la Sainte-Trinité. Cette cérémonie a eu lieu, le 4 avril, avec beaucoup de solennité.

— Le prince et la princesse Nicolas Esterhazy ont quitté Londres, le 4 avril, pour se rendre en Allemagne.

— On lit dans le *Standard* que S. G. le duc de Cleveland a été nommé chevalier de l'ordre de la Jarretière, en remplacement du duc de Norfolk, décédé.

— Les journaux annoncent la mort de lord Rolle, pair d'Angleterre, à l'âge de 86 ans. Comme le noble lord ne laisse point d'héritiers, son titre se trouve éteint.

— Il a été exporté du port de Londres, pendant la semaine finissant le 31 mars, la quantité de 38,000 onces d'argent monnayé, pour Rotterdam.

— Les journaux de Londres sont remplis de détails sur les affaires des Indes. Nous les avons déjà fait connaître par la voie de France. Les désastres éprouvés par les armes britanniques dans l'Afghanistan, connus aujourd'hui dans toute leur étendue, ont fait une pénible impression en Angleterre. Les journaux des Indes blâment beaucoup le général Elphinstone d'avoir signé la convention après le massacre de sir William M'Naghten, dit le *Morning Chronicle*, avant de blâmer ce général, il est peut-être nécessaire de mieux connaître les motifs qui l'ont guidé dans cette occurrence. En Angleterre comme aux Indes on fait d'immenses préparatifs pour prendre une éclatante revanche.

— Le *Morning Chronicle* publie le texte du traité de commerce et de navigation conclu entre la Sublime Porte et les villes anséatiques, en date de Constantinople le 21 Redjieb 1257 (4 septembre 1841). Les ratifications de ce traité, formulé en 29 articles, ont été échangées, le 10 mars, à Constantinople, entre S. Exc. Sarim-Effendi, ministre des affaires étrangères et M. Colquhoun, chargé-d'affaires des villes anséatiques, en présence de [illegible].

— Le 2 avril, le *Great Western* a quitté Bristol pour se rendre à New-York. C'est son premier voyage de la saison. Il emportait à bord 72 passagers, parmi lesquels on remarquait M. Bulwer, ministre d'Angleterre, avec des dépêches du gouvernement français; M. Townsend, de la légation des Etats-Unis à Londres, avec des dépêches pour son gouvernement et M. Hillard, chargé de dépêches pour lord Ashburton.

— On lit dans le *Morning Chronicle*, au sujet de l'expédition du Niger: « Les dernières lettres de l'île d'Ascension, en date du 7 février, portent que l'*Albert* y était arrivé le 28 janvier. Dans l'entretemps, il n'y avait pas eu de nouveaux décès. On dit que le *Wilberforce* se trouve dans une meilleure condition qu'avant que ce bâtiment quitta l'Angleterre. Le capitaine Allen a l'intention de conduire ce navire, ainsi que le *Soudan*, sur la côte, au mois de mars. De là, il se proposait de remonter la rivière, ce que probablement il serait à même de faire au mois d'avril. »

— La Chambre des Communes a repris ses travaux, le 4 avril. En réponse à une interpellation de M. Raikes Currie, sir Robert Peel a déclaré de nouveau que l'existence du ministère dépendait de l'adoption de ses mesures financières, l'*Income Tax* étant la base de son tarif amendé. Cependant il admettra dans celui-ci telles modifications qui seront jugées raisonnables.

La Chambre s'est formée ensuite en comité au sujet d'un bill relatif aux billets de l'Echiquier. Sir Thomas Wilde a proposé plusieurs amendemens qui, après une vive discussion, ont été rejetés par 77 voix contre 64.

A l'issue de ces débats, sir Robert Peel a demandé que la Chambre se formât en comité de voies et moyens. Il s'est levé, et, après avoir déclaré que le pays recevait la proposition de l'*Income Tax*, avec une résignation universelle, qu'on eût essayé de le lui faire goûter par un tarif amendé, a terminé en faisant une motion portant que la Chambre se formât en comité au sujet de l'*Income Tax* que lorsqu'elle aurait acquis la certitude jusqu'à quel point on pourrait venir au secours du pays, par les réformes commerciales et financières proposées. Après quelques débats, cette motion a été appuyée par M. Blewitt. La Chambre s'est formée alors en comité de voies et moyens, et le président (*Chairman*) a proposé la première résolution relative à l'adoption de l'*Income Tax*. Cette résolution a été adoptée. Une seconde résolution relative à la même taxe, a été également adoptée.

---

par les permanentes promenades de messieurs les sergens de ville. Tout-à-coup une idée bouffonne traverse la tête de Rougemont, et aussitôt il procède à l'exécution. Sans rien dire de son projet même aux deux amis qui durent inopinément lui servir de complices, il entre chez un épicier, où il achète deux pelotons de ficelle. Ainsi muni, il va se placer sur le terre-plain du Pont-Neuf, à la hauteur de la statue de Henri IV, et commence ses opérations. A l'un de ses amis il confie le bout d'un des pelotons et le fait reculer en déviant le peloton, jusqu'à l'angle du quai Conti et de la rue Dauphine; l'autre se soumet à une évolution pareille en prenant le Pont-Neuf par le travers jusque sur le quai des Lunettes, de sorte que sur deux points le passage du pont fut intercepté par deux ficelles dont Rougemont tenait les deux bouts formant la tête de l'angle. De tous côtés des piétons, des voitures même arrivaient et s'arrêtaient devant le fragile obstacle, prenant Rougemont, d'une stature imposante et décoré de la Légion-d'Honneur, pour un grave ingénieur dans l'exercice de ses fonctions. Le fait est qu'il était superbe à voir avec son sérieux, examinant les distances et mettant par momens les deux ficelles dans sa bouche pour prendre des notes. Ce n'était encore que le premier acte de la comédie dont voici le dénouement. Comme vous pouvez le penser, en moins de dix minutes, Rougemont se vit entouré d'une nombreuse cohorte de ces bêats curieux pour qui tout est spectacle.

S'adressant alors avec une parfaite politesse aux plus rapprochés de lui, il leur demanda si, parmi eux, il s'en trouverait un assez complaisant pour tenir un instant les deux ficelles, attendu qu'il avait besoin de conférer avec ses employés. Pour un qu'il demandait, il s'en présenta dix armés de la meilleure volonté, et celui sur lequel tomba le choix de Rougemont parut extrêmement flatté de la préférence. Il se croyait presque ingénieur sans se douter le moins du monde de ce dont il s'agissait.

Ainsi délivré, Rougemont alla successivement délivrer ses complices, ce qu'il fit à l'aide du même moyen, c'est-à-dire en confiant l'extrémité des deux ficelles à des particuliers bénévoles qui lui parurent dignes de sa confiance. Cela fait, les trois amis se faufilèrent clandestinement au billard du café Conti, d'où, à leur indicible joie, ils purent voir la foule s'accroître, les ficelles toujours tenues et tendues, et les patiens complaisans poser de la sorte pendant une grosse demi-heure.

Rien n'était vraiment plus comique que le *crescendo* de leurs tribulations, en ne voyant pas revenir M. l'ingénieur.

---

M. Royer-Collard tient singulièrement à la vie. M. Audry... son gendre et son médecin lui a recommandé, avec la plus grande sévérité, d'apporter à ses repas une régularité inflexible. Un de ces jours derniers, au moment où la pendule marquait six heures, M. Royer-Collard mettait la main sur le bras de son fauteuil pour se lever et s'approcher de la cheminée devant laquelle on venait de lui servir une *sole* fumante, lorsqu'un domestique maladroit annonce brusquement M. le comte Alfred de Vigny. M. de Vigny suivait le domestique de fort près et entendit parfaitement la réponse de M. Royer-Collard, qui s'écria: « Je n'y suis pas. » Il entra néanmoins, et allait ouvrir la bouche, quand l'académicien lui dit: « Monsieur, vous reviendrez une autre fois. »

— Mais, monsieur, reprit M. de Vigny l'affaire dont j'ai à vous entretenir est sérieuse.

— Eh bien! vous reviendrez une autre fois.

— Je pense, monsieur, que l'on m'a mal annoncé: je suis le comte A. de Vigny.

— Eh bien! dit M. Royer-Collard, qui regardait avec anxiété, et la pendule qui marquait six heures dix minutes, et la sole dont la fumée paraissait déjà moins intense: eh bien! vous reviendrez un autre jour.

— Mais, monsieur...

— Mais, monsieur, je vous dis de revenir; je ne vous connais pas.

— Je croyais, monsieur, que mon nom était parvenu jusqu'à vous, il a fait un peu de bruit dans la littérature...

— Eh bien, monsieur, c'est pour cela; il n'a fait qu'un peu de bruit, et il en faut faire beaucoup pour venir jusqu'à moi; je suis vieux, j'ai besoin de régularité, faites-moi le plaisir de me laisser dîner tranquillement. »

---

M*** est un homme économe qui se défie des tailleurs, achète son drap lui-même et donne ses habits *à façon*. Dernièrement, il demande un tailleur, qui prend mesure en tous sens et lui déclare qu'il n'y a pas moyen de lui faire une redingote avec le coupon d'étoffe qu'il a acheté. Il le chasse ignominieusement et en demande un autre. Celui-ci arrive, tâte l'étoffe et promet l'habit pour dans deux jours.

« Apportez la note.

— Volontiers. »

Le troisième jour le tailleur arrive avec l'habit, qui est bien, d'une ampleur suffisante.

« Et la note?

— Ah, mon Dieu! je l'ai oubliée; je l'avais mise sur l'étui à gants, j'ai laissé les gants et la note. »

On sonne. Un domestique arrive et dit:

« C'est le fils du tailleur. » Celui-ci se trouble.

« Que veut-il? demanda M. M***.

— Il demande son père.

— Faites-le entrer. »

Le tailleur s'oppose à ce qu'on fasse entrer son fils: « Sans [illegible] la note qu'il m'apporte.

— Eh bien, qu'il entre. »

Le tailleur se trouble de plus en plus, surtout quand entre l'enfant orné d'une veste d'un drap tout à fait pareil à celui de la redingote.

« Que viens-tu faire, brigand?

— C'est maman qui m'a envoyé à cause de la note.

— Donne et sauve-toi. »

Mais pendant ce temps, M. M*** tient l'enfant par la veste, et, [illegible] de l'identité du drap:

« Oh ça, maître, comment se fait-il que mon autre tailleur ne puisse me faire une redingote, quand vous m'avez fait une redingote et une veste à votre fils?

— Monsieur, dit le tailleur qui a repris tout son sang-froid, [illegible] a probablement un fils plus grand que le mien. »

…e Chambre des Communes, séance du 5 avril, on s'est …lement occupé en comité, du bill relatif à l'importation …les. Plusieurs amendements ont été rejetés.

…it dans le *Times* :

…de notre commerce avec la Russie présente en ce mo… une étrange anomalie. Tandis que la Grande-Bretagne re… plus de la moitié des produits russes exportés à l'étranger, la …portation des exportations anglaises dans toutes les Russies ne …e actuellement qu'à la moitié des produits que nous livrons …Hollande seule. Le total de nos exportations en Russie, s'est …en 1838 à 1,663,340 liv., chiffre qui peut être considéré …me la moyenne des six dernières années. Dans cette somme, …on brut figure pour 1,236,584 liv., le restant provient des …suivans :

| | |
|---|---|
| Fabricats en laines, liv. . . . | 94,419 |
| Toiles. . . . . | 96,005 |
| Coton filé. . . . . | 65,000 |
| Quincaillerie. . . . . | 51,000 |
| Articles divers. . . . . | 215,374 |
| | 521,798 |

…leur des produits russes, importés pendant la même an… dans la Grande-Bretagne ne peut être calculée à moins de 7 …de Liv. st. Ainsi les importations de la Russie dépassent …s pour plus de 5 millions de Liv. st.

…s journaux publient le tableau des revenus de la …-Bretagne, pendant les années et les trimestres finis… 5 avril 1841 et 1842. En voici un extrait :

| | | |
|---|---|---|
| …ire | le 5 juillet 1840 . . . . . | 11,867,886 liv. st. |
| | » 10 octobre » . . . . . | 12,111,280 |
| …nt. | » 5 janvier 1841 . . . . . | 12,087,620 |
| | » 5 avril » . . . . . | 8,609,200 |
| Année finissant le 5 avril 1841 . . . | | 44,675,886 liv. st. |
| | le 5 juillet 1841 . . . . . | 11,864,175 liv. st. |
| …tre | » 10 octobre » . . . . . | 12,352,951 |
| …nt. | » 5 janvier 1842 . . . . . | 12,426,169 |
| | » 5 avril » . . . . . | 8,720,532 |
| Année finissant le 5 avril 1842 . . . | | 45,363,827 liv. st. |

…qui accuse pour l'année finissant le 5 avril 1842, une aug… …on de 687,941 liv. st. et pour le trimestre finissant à la …date, une augmentation de 111,332 liv. st. comparé à …et au trimestre finissant le 5 avril 1841.

…eu pendant l'année finissant le 5 avril 1842, *augmenta…* …savoir :

| | |
|---|---|
| Douanes. . . . . | 175,995 liv. st. |
| Taxes . . . . . | 422,188 |
| Postes. . . . . | 90,000 |
| Terres de la couronne . . . | 20,000 |
| Divers. . . . . | 281,743 |
| Total . . . | 989,836 liv. st. |

…*inution*, à savoir :

| | |
|---|---|
| Accises (*Excise*) . . . . . | 65,427 liv. st. |
| Timbres. . . . . | 123,589 |
| Divers. . . . . | 112,879 |
| Total . . . | 301,895 liv. st. |

…a eu pendant le trimestre finissant le 5 avril 1842, *aug…* …*on*, à savoir :

| | |
|---|---|
| Postes. . . . . | 49,000 liv. st. |
| Terres de la couronne. . . . | 18,000 |
| Divers. . . . . | 374,067 |
| Total . . . | 341,067 liv. st. |

…*minution*, à savoir :

| | |
|---|---|
| Douanes. . . . . | 23,455 liv. st. |
| Accises (*Excise*). . . . . | 116,309 |
| Timbres. . . . . | 77,917 |
| Taxes . . . . . | 71,392 |
| Divers. . . . . | 6,437 |
| Total . . . | 295,510 liv. st. |

## FRANCE.

…nous écrit de Paris, le 6 avril :

…Chambre des Députés continue à discuter le projet de loi …es crédits supplémentaires et extraordinaires. Plusieurs ar… …ont été adoptés. Un membre ayant interpellé le ministère …objet des relations de la France avec l'Espagne, M. Guizot a …du ainsi :

…le remercie le préopinant d'avoir écarté de cette question …autre intérêt que l'intérêt français ; je le remercie de la …de son langage. Lors du mouvement insurrectionnel au… …a fait allusion, les réfugiés rentraient en vertu de l'am… Ainsi s'explique leur agglomération sur la frontière. Lors… …gouvernement espagnol, suspendant les effets de l'am… …a demandé à la France d'interner ces réfugiés, il a été …fait aussitôt à cette requête. Nous avons respecté la justice, …ois de l'hospitalité, les droits de bon voisinage.

…u moment que l'insurrection a éclaté, nous avons exercé …veillance exacte sur les hommes, sur les achats d'armes, …itions. Nos douaniers ont soutenu une lutte contre des ré… qui voulaient rentrer contrairement à nos ordres. Plusieurs …grièvement blessés.

…nous avons tout fait pour prévenir les impressions fâcheuses …voisins. Mais, dans un pays où les passions sont soulevées, …pas osé de présenter ces impressions. Un pays où l'on a …à la mort du roi des Français, où l'on a crié : *Mort aux* …il est évidemment livré à l'anarchie. »

…commission chargée de l'examen du projet de loi ten… …proroger d'un an la perception de l'impôt sur le sucre …, s'est réunie aujourd'hui : elle a pris connaissance, des …ls produits par le ministre des finances sur le mode de …n de cet impôt, sur sa quotité et sur la manière de le …à l'avenir. Une discussion s'est engagée sur l'ensemble …du gouvernement.

…mission n'a pris aucune résolution.

…té formée pour l'abolition de l'esclavage s'est réu… …hui dans l'un des bureaux de la Chambre des Dé… …semblée a pris communication des projets de loi sur le paiement des dettes aux colonies et aux attributions des conseils coloniaux.

Elle a trouvé cette proposition nécessaire et opportune ; elle pense qu'au moyen des modifications au droit commun, introduites en faveur des colons, quant à l'expropriation, il a été satisfait et au-delà aux objections dont cette mesure peut être l'objet.

Elle invite les membres de la Société à appuyer de leur influence dans les Chambres, le vote de ces lois qui lui paraissent une transition à l'abolition de l'esclavage.

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui ; elle a décidé, à la majorité de 14 voix contre 3, qu'elle s'opposerait à la discussion de l'amendement déposé par M. Léon de Malleville, à l'occasion des crédits supplémentaires et extraordinaires ; que la question du recensement devait être ajournée et renvoyée à la discussion du budget. MM. Ducos, Delagrange, Charles et Lacrosse se sont prononcés dans un sens contraire.

Les députés de la Gironde se sont réunis aujourd'hui dans l'un des bureaux de la Chambre ; ils ont entendu M. de Bonneval et M. Pelissier, députés propriétaires de vignobles de Bordeaux. Ces derniers ont remis aux députés une pétition demandant des modifications pour améliorer l'industrie vicinale. Il a été arrêté unanimement que ces députés déposeraient le rapport de cette pétition et la soumettraient à la Chambre.

— Nous avons annoncé la soumission de Nédroma. Nous dirons aujourd'hui quelque mots de cette ville située sur le versant nord de la chaîne de ce nom, elle domine tout le pays des Souhaliah, lequel s'étend jusqu'à la mer, et qui est parfaitement cultivé. Dans un cercle de 6,000 mètres de rayon, l'on compte dix beaux villages Kabaïla, la plupart d'un facile accès.

Nedroma n'a pas moins de 2,500 habitans. Elle était autrefois le siége d'un Caïdat turc. Depuis plusieurs années elle est administrée par un conseil des notables. La population, qui est de race Kabaïle, exerce une grande influence sur les tribus voisines.

---

Le *Journal des Débats* apprécie, dans les termes suivans, le discours prononcé hier à la tribune par M. Thiers :

« Rendons lui justice, dit-il, à l'honorable président du 1er mars. C'est d'abord avec une excessive modestie et en orateur bien appris que M. Thiers a commencé, et on aurait pu le croire les intentions les plus conciliantes du monde. Défendre l'utilité des travaux entrepris dans le port d'Alger, quoi de plus juste ?

» Compter les mètres cubes de blocs artificiels qu'il faudra jeter dans la mer pour asseoir les fondemens de cette construction gigantesque, quoi de plus permis ? Evaluer la durée des travaux et les frais de l'entreprise, quoi de plus naturel et de plus légitime. A la vérité, M. Thiers abuse un peu de l'universalité de ses connaissances, et l'on aimerait, le sachant un si grand politique, à lui voir moins de prétentions comme militaire, comme ingénieur et comme marin.

» M. Thiers remue les escadres, creuse les ports, assiége les forteresses, pose un pied sur Toulon, l'autre sur Alger, ferme la Méditerranée et met les clés dans sa poche ; rien de tout cela ne lui coûte. L'honorable président du conseil a rêvé autrefois la guerre universelle, et pour peu que la discussion l'entraîne, sa fantaisie lui revient. C'est ce qui lui est arrivé aujourd'hui.

Tout le monde voit, dans l'achèvement du port d'Alger, une garantie pour notre conquête africaine ; M. Thiers y voit, pour la France, la garantie de la conquête du monde. Et, à ce propos, l'honorable orateur s'est livré, envers le commerce, à une série d'insinuations malveillantes qui ont bientôt montré quelle était l'intention finale de ce discours, si humble, si technique et si modéré à son début.

— Depuis quelques jours, l'ambassadeur de France à Berlin, M. Bresson, est à Paris, où il cherche à garder le plus strict *incognito*. Il est venu ici dans l'espoir de hâter la négociation d'un traité de commerce entre la France et la Prusse, négociation dont il se flatte de tirer beaucoup d'honneur.

Les bases communiquées à M. Bresson, et sur lesquelles il est chargé de faire des propositions au cabinet, nous sont encore trop peu connues pour que nous hasardions des observations sur le principe même du traité. Nous remarquerons seulement que la présence à Paris de M. Bresson, guindé d'une façon singulière avec l'aveuglement de M. Bulow au poste de ministre des affaires étrangères de Prusse.

En supposant qu'on n'ait pas voulu donner à M. Bresson un prétexte honnête de s'absenter de Berlin, et que la proposition soit faite sérieusement, nous pouvons prédire qu'il en sortira rien. Si le projet est poursuivi pendant quelques mois, il en sera de cette tentative comme de celle du traité de commerce dont il a été question avec la Belgique. A cet égard, la présence de M. Bresson à Paris était parfaitement inutile, à moins qu'on n'ait jugé nécessaire de lui faire apprendre par cœur, pendant deux mois, un nouveau discours en faveur des fortifications.

(*Gazette de France.*)

---

La *Presse* résume ainsi le commencement de la discussion sur les crédits supplémentaires :

La discussion sur les crédits supplémentaires a longtemps rempli une séance de la Chambre des Députés. Nous aurons bientôt dit ce qu'elle a offert d'intéressant.

M. Mauguin, à l'occasion du chapitre des missions extraordinaires, a voulu faire étalage de ses vues diplomatiques. Il s'est donc ingéré de nous apprendre tout ce qui se fait et tout ce qui ne se fait pas, non seulement dans notre ministère des affaires étrangères, mais encore dans toutes les chancelleries de l'Europe. M. Guizot s'est empressé de féliciter M. Mauguin de ses vastes connaissances diplomatiques. Il faut croire que l'honorable député est mieux informé de ce qui se passe au dehors que de ce qui se passe chez nous ; car M. Guizot lui a prouvé qu'en ce qui nous concerne, il était tombé dans de nombreuses et graves erreurs.

Puis est venue la question de l'Algérie. C'est dire que M. Desjobert est monté à la tribune. Ce n'est pas une des charges les moins lourdes de notre occupation, que l'obligation où nous sommes d'entendre tous les ans, sur le même sujet, un discours de M. Desjobert. Mais la Chambre se résigne à celle-là comme à toutes les autres. M. Desjobert s'est donc mis à développer en trois points son *Delenda Carthago*. Il a cité Napoléon, le général de Létang, le général Duvivier, M. Thiers, M. Guizot, le *Moniteur*, ses propres correspondances, etc., etc., etc. Au nombre des raisons qui le portent à demander l'abandon de l'Algérie, nous en avons remarqué une qui est empreinte d'originalité. M. Desjobert est convaincu que le jour où nous abandonnerons Alger nous causerons à l'Angleterre le plus mortel déplaisir. Il réclame donc l'évacuation au nom des chagrins qu'il désire causer à l'Angleterre. L'excellent homme ! Voilà, du moins, un genre de patriotisme dont personne ne s'était encore avisé. Si c'est pour exprimer d'aussi ingénieuses idées que ses commettans de Neuchâtel l'ont envoyé à la Chambre, franchement il ferait tout aussi bien de s'en tenir à nous expédier leurs fromages. L'esprit de M. Desjobert ne saurait rien ajouter à la célébrité toute spéciale de cet honnête arrondissement.

M. de Corcelles ne vient pas de Neuchâtel, lui : il arrive directement de l'Afrique qu'il a voulu étudier. Son discours n'était donc quelque sorte que le recueil de ses impressions de voyage. Malheureusement pour nous, il nous a été impossible de saisir, à travers le bruit des conversations particulières, quelle était la nature de ces impressions. L'honorable orateur a lu d'une voix sourde et cassée une multitude infinie de feuillets qui doivent offrir une bien grande masse de renseignemens instructifs, pour peu qu'il s'en rencontre seulement un par douzaine.

De ce désordre d'allées et de venues, de dialogues bruyans, de laïllemens immodérés, qui caractérise à certains jours l'attitude de la Chambre, voilà que tout-à-coup on aperçoit M. Thiers s'acheminant vers la tribune. Aussitôt le silence s'établit, tous les regards convergent sur le même point, toutes les oreilles s'ouvrent et deviennent attentives. Sans doute, il va s'engager une grande et sérieuse discussion sur l'Algérie, sur le système à suivre pour arriver le plus promptement et le plus sûrement à la réalité de la colonisation. Hélas ! pas le moins du monde. M. Thiers veut seulement nous entretenir de la jetée ou du môle d'Alger. Certes, cette jetée ne s'attendait guère aux honneurs d'un pareil débat. Figurez vous qu'à propos de quelques pics de mobilions, nous avons eu une théorie du Mistral, variété de vent fort connue sur les côtes de Provence ; une petite dissertation sur la politique de la paix et la politique de la guerre ; un écho mourant de la question d'Orient ; de fréquentes allusions au droit de visite ; et enfin, ce qui a dû causer une affreuse hurripilation à l'honorable M. Desjobert, une déclaration solennelle tendant à faire croire que l'Angleterre nous voit de très-mauvais œil rester à Alger, et que si le môle n'est pas encore achevé d'après le système de M. l'ingénieur Poirée c'est que *l'Angleterre ne le veut pas !* Cet incroyable salmigondis oratoire a été délayé pendant près d'une heure par M. Thiers, et nous avons vu le moment où un grand combat s'engageait sur cette question de la jetée ou du môle. Déjà M. Berryer s'élançait dans la mêlée, à la suite de M. le maréchal Soult. Mais un discours incisif de M. Teste, joint à l'influence qu'exerce toujours l'heure du dîner sur la masse des spectateurs, est venu mettre un terme à cette affaire d'avant garde. Dieu soit loué ! nous n'aurons ce soir que des morts à ramasser.

## BELGIQUE.

*On écrit de Bruxelles, le 7 avril :*

Une rébellion a éclaté mardi, dans la prison militaire d'Alost. Les prisonniers se sont portés à de grandes violences et leurs excès, qui ont duré toute la nuit, ont pris hier matin un nouveau caractère de gravité.

Un officier de l'escadron des guides, en garnison à Alost, est arrivé en courrier, à Bruxelles, pour informer M. le ministre de la guerre des faits qui s'étaient passés dans la nuit ; deux compagnies de volligeurs du régiment d'élite sont parties presqu'immédiatement pour Alost afin de contribuer à mettre fin au désordre qui jusque là avait été contenu par quelques vétérans et les guides. Une partie de la gendarmerie à cheval de Bruxelles, s'était rendue à Assche, afin d'être, au besoin, prête à se porter sur Alost, mais elle a appris que le calme était pour ainsi dire rétabli, et que les troupes envoyées suffisaient pour rétablir le bon ordre. Nous attendons des détails sur cette sédition.

Les mutins, au nombre de 2 à 300, avaient, dit-on, dépavé une partie de la cour de la prison, pour se barricader, d'autres avaient découvert les toits. La garde sédentaire (vétérans), quelques soldats des régimens de chasseurs à pied et des guides, faisaient bonne contenance. Les autorités locales, après avoir sommé les émeutiers de rentrer dans l'obéissance, sans être écoutées, autorisèrent la troupe à faire usage de ses armes ; un feu de peloton fut exécuté ; plusieurs prisonniers reçurent des blessures plus ou moins graves. Le calme se rétablit.

## ETAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

*Extrait du rapport du ministre de l'intérieur :*

« Nous n'avons pas de loi spéciale sur l'instruction primaire ; mais c'est une erreur de croire qu'il n'existe, chez nous, aucune organisation de cette branche importante du service public.

La révolution a déterminé une réaction contre le système fondé par le gouvernement des Pays-Bas.

Cette réaction, violente pendant les deux premières années, a fait place à une sorte d'indifférence qui, à son tour, n'a été réellement vaincue que par la réorganisation de la commune et de la province.

En 1830, on a connu une seule loi relative à l'instruction primaire ; les conseils provinciaux et communaux se sont emparés des débris de l'ancienne législation, ils les ont mis en œuvre, en s'appuyant sur les pouvoirs qu'ils trouvaient dans les lois de mars et d'avril 1836.

L'organisation actuelle de l'instruction primaire en Belgique, se compose donc de quelques institutions et dispositions qui ont survécu au gouvernement des Pays-Bas et d'autres que les lois communale et provinciale ont introduites ou autorisées.

Passons en revue les divers points de l'organisation de l'instruction primaire, avant 1830, depuis la révolution jusqu'à l'organisation communale et provinciale et enfin à l'époque actuelle.

1° *Direction suprême de l'enseignement.*

*Avant* 1830 : Elle appartenait exclusivement au gouvernement.

*De* 1830 *à* 1836 : Elle appartenait aux [illegible] qui formaient, en vertu de la loi, les bureaux administratifs des établissemens.

Le gouvernement n'intervenait que dans les écoles entretenues aux frais du trésor public.

*Depuis l'organisation communale et provinciale :* Le droit de diriger l'enseignement, en tant qu'il appartient à la commune ou à la province, est reconnu par les lois qui ont organisé ces pouvoirs.

2° *Surveillance et inspection.*

*Avant* 1830. Le droit de surveiller et d'inspecter les écoles de toute nature appartenait au gouvernement.

*De* 1836 *à* 1836: Le droit de surveiller et d'inspecter les écoles fut abandonné aux autorités qui fondaient, entretenaient ou subventionnaient ces établissemens. L'exercice de ce droit ne fut organisé ni pour l'état, ni pour la province, ni pour la commune.

*Depuis l'organisation communale et provinciale:* L'exercice de ce droit, attribué aux autorités qui instituent, qui entretiennent ou qui subventionnent les établissemens, a pu être organisé, et l'a été en effet dans un grand nombre de localités, au moyen des dispositions insérées dans les lois de mars et d'avril 1836.

3° *Droit d'ériger un établissement d'instruction primaire.*

*Avant* 1830: Ce droit n'appartenait, sans restriction, qu'au gouvernement seul.

*De* 1830 *à* 1836: Le gouvernement se considéra comme autorisé seulement à conserver et à maintenir les établissemens existans.

Les communes, quand elles jugèrent à propos de créer des écoles, ne crurent plus devoir en référer à une autorité supérieure; il en fut de même des particuliers.

*Depuis l'organisation communale et provinciale:* La règle d'après laquelle la province et la commune usent de ce droit est déterminée par les lois de 1836.

4° *Droit de nommer aux places d'instituteurs.*

*Avant* 1830: L'intervention de l'autorité supérieure était toujours requise pour la nomination des instituteurs qui donnaient l'enseignement dans des écoles entretenues par une administration publique.

*De* 1830 *à* 1836: L'intervention de l'autorité supérieure ne fut plus requise que dans le cas seulement où cette autorité contribuait à l'entretien de l'école.

*Depuis l'organisation communale et provinciale:* La nomination des instituteurs est formellement attribuée par la loi aux conseils communaux.

Mais, pour les traitemens et suppléméns de traitemens sur le trésor public, le gouvernement a maintenu le principe qu'ils sont accordés annuellement et à l'instituteur personnellement; ce qui emporte examen annuel des titres de chacun.

5° *Droit d'enseigner.*

*Avant* 1830: Le droit d'enseigner n'appartenait qu'aux instituteurs munis de brevets de capacité.

*De* 1830 *à* 1836: Le droit d'enseigner fut rendu à tous les habitans du pays, Belges ou étrangers; sans qu'aucune formalité préalable put être exigée.

Les particuliers et les administrations qui entretenaient des écoles avaient, sans doute, le droit d'exiger des maîtres qu'ils employaient telles garanties de capacité et de moralité qu'il leur convenait de réclamer; mais la production de ces garanties n'était soumise à aucune règle fixe.

*Depuis l'organisation communale et provinciale:* Il n'a pas été porté atteinte au droit, qu'ont tous les habitans de la Belgique, de se livrer à l'enseignement; mais certaines communes et certaines provinces ont trouvé dans les lois de mars et d'avril 1836, le moyen de soumettre à des règles uniformes la constatation de la capacité des instituteurs communaux, recevant des subsides sur les fonds provinciaux et sur ceux de l'état.

6° *Dépenses pour l'instruction primaire.*

*Avant* 1830: Le gouvernement avait entre les mains le moyen d'obliger les communes à porter à leur budget les sommes nécessaires pour l'instruction; il accordait lui-même des subsides à titre d'encouragement, mais proportionnellement en petit nombre. Ceux qu'il accordait pour construction de maisons d'écoles n'étaient, en général, que des avances sur le Syndicat d'amortissement.

*De* 1830 *à* 1836: Les communes se regardèrent comme seules juges de l'opportunité des dépenses que pouvait réclamer l'enseignement; les provinces votèrent des subsides en faveur de l'instruction primaire; mais ces allocations ne furent employées que pour moins de moitié.

L'état continua tous les traitemens alloués sur le trésor à des instituteurs communaux par l'ancien gouvernement; il acquitta toutes les promesses de subsides pour construction d'écoles, antérieures à la révolution, et il augmenta, chaque année, le chiffre du budget pour le service de l'instruction primaire.

*Depuis l'organisation communale et provinciale:* Toutes les provinces sont obligées de porter à leur budget une somme destinée à subvenir aux besoins de l'enseignement.

Anvers a obtenu, à dater de 1836, du budget de la province de la Flandre Orientale, et, à dater de 1837, de celui de la province de Luxembourg, une lacune dont avait eu à souffrir l'instruction primaire pendant la période précédente.

L'intervention pécuniaire du gouvernement a continué de s'accroître; elle s'est surtout employée à déterminer l'allocation de subsides en faveur de l'enseignement dans les communes et dans les provinces.

7° *Conditions mises par le gouvernement à l'allocation des subsides.*

*Avant* 1830: Le gouvernement n'avait, en réalité, pas besoin de stipuler de semblables conditions, puisqu'il avait la direction suprême de l'enseignement.

*De* 1830 *à* 1836: Le gouvernement attacha à l'octroi des subsides certaines conditions, au moyen desquelles, il s'assurait que les traitemens qu'il accordait étaient donnés à des instituteurs dignes de ces secours, et par leur moralité et par leur capacité.

*Depuis l'organisation provinciale et communale:* Les administrations provinciales ont trouvé, dans la loi, le moyen de soumettre à des règles fixes les conditions à imposer aux communes en retour des subsides provinciaux qui leur sont accordés.

8° *Mesures en faveur des instituteurs vieux et infirmes.*

*Avant* 1830: Aucune disposition législative ni même réglementaire n'assurait le sort des anciens instituteurs; la bienveillance du gouvernement suppléait à l'absence de ces dispositions.

*De* 1830 *à* 1836: Les instituteurs vieux et infirmes n'obtinrent des secours qu'au moyen d'un crédit, toujours insuffisant, porté chaque année au budget de l'instruction publique. Les communes furent libres de refuser aux instituteurs les pensions et même les secours auxquels ceux-ci pouvaient avoir droit.

*Depuis l'organisation communale et provinciale:* D'une part, les instituteurs, usant de la liberté d'association, d'autre part, l'autorité provinciale, s'appuyant sur la loi, ont introduit l'institution des caisses de prévoyance qui assurent désormais l'avenir des instituteurs.

9° *Intervention du clergé dans l'instruction primaire.*

Nous nous sommes abstenu de parler de l'intervention du clergé dans l'instruction primaire.

Il nous suffira de constater que le concours du clergé est acquis, de fait, à l'instruction primaire dans l'immense majorité des communes du royaume; les exceptions sont infiniment rares, surtout dans les communes rurales, et elles le deviennent de plus en plus chaque jour. »


## *Salle Diligentia.*

*Samedi le 9 Avril 1842, à 7 heures du soir.*

## SECOND ET DERNIER CONCERT,

donné par

## *M. le chevalier Ole-Bull.*

PROGRAMME:

*PREMIERE PARTIE.*

1. Ouverture à grand Orchestre.
2. Morceau de chant, chanté par Mlle Ambrogi.
3. *Cantabile doloroso e Rondo giocoso* pour Violon avec accompagnement de grand Orchestre, composés et exécutés par Mr. Ole-Bull.

*SECONDE PARTIE.*

1. Ouverture à grand Orchestre.
2. *Norges Fjelde, Capriccio* pour Violon, avec accompagnement d'Orchestre, composé et exécuté par Mr. Ole-Bull.
3. Morceau de chant, chanté par Mlle Ambrogi.
4. *Fantasia sopra un tema di Bellini* pour Violon, composé et exécuté par Mr. Ole-Bull.

L'orchestre sera dirigé par M. Moulins, chef d'orchestre du Théâtre-Royal-Français.

On peut se procurer des Billets d'entrée au prix de 3 fl., chez MM. Weygand et Beuster, Mds. de Musique, rue dite *Nieuwstraat*, n° 169, et à la Salle *Diligentia*, où l'on peut faire retenir des places.

# ANNONCES.

Men verlangt, in een Logement binnen deze stad, een LOONBEDIENDE of COMMISSIONAIR. Deene zullen in aanmerking komen, dan die getuigen kunnen bijbrengen van goed en solide gedrag, en tevens de *Fransche* en *Engelsche* talen magtig zijn.

Adres aan het Bureau van dit Dagblad. 4512.

## *Nouveau Magasin de Schals, Soieries, Broderies, Lingeries et Nouveautés.*

HENRY VAN WEERDEN et C°, ont l'honneur d'avertir que l'ouverture de leur *Magasin* dans le *Hoogstraat*, n° 345, aura lieu lundi 11 avril prochain, et qu'il contiendra un grand assortiment d'articles nouveaux pour la saison.

Ils feront tout leur possible tant par les *plus justes prix* que par la *bonne qualité* des marchandises, de meriter *la confiance du public*. 4509.

## Mr. DURLACHER de Londres,

### *Chirurgien Chiropodiste de la Famille Royale,*

A l'honneur de prévenir le public de cette Résidence et des environs qu'on peut le consulter tous les jours de 10 à 4 heures à son domicile *Korte Pooten*, chez M. *Prooyen*, excepté les lundi et mardi qu'il se trouve à Rotterdam à l'hôtel du *Duc de Wellington*, chez M. T. Heering, pour l'extirpation totale des CORS, DURILLONS, ONGLES croissant dans la chair et toutes les excroissances des pieds, sans danger de blesser et sans causer de la douleur, de sorte que le patient pourra immédiatement chausser des bottes ou souliers neufs. Il a les meilleurs certificats délivrés par de hauts personnages, qu'il a traités et par des membres de la Faculté de Londres; ceux mentionnés ci-dessous et d'autres se trouvent chez lui à l'inspection de chacun. Il ne restera ici que peu de temps; il prie donc le public de s'adresser à lui le plus tôt possible.

CERTIFICATS.

Sir ASTLEY COOPER exprime sa satisfaction à M. DURLACHER, de sa maniere d'operer, et certifie volontiers que sa méthode pour l'extirpation des Cors aux pieds est parfaite, puisqu'elle se fait sans l'opération douloureuse d'un instrument tranchant, et que lui-même a éprouvé une guerison totale par cette méthode. Londres 1839.

*Certificats:* de l'honorable comte Grey, de l'honorable comte de Lonsdale, de l'honorable sir R. Peel, baronet, membre du Parlement et ministre, de l'honorable duchesse de Northumberland, de sir J. Graham, baronet et membre du Parlement, du comte Stanhope, de l'évêque de Carlisle, de l'évêque de Londres, de l'archevêque de York, du général-major Grey, etc., etc.

M. Durlacher, pendant le séjour qu'il a fait à Amsterdam, a reçu de diverses personnes distinguées des certificats très-honorables, et qui témoignent de l'excellence de sa méthode.

NB. M. Durlacher se rendra au domicile des personnes qui voudront bien le faire demander. 4511

## Vente publique de Fleurs, Plantes, d'Arbres Fruitiers et autres.

On vendra publiquement, lundi 11 avril 1842, à 11 heures du matin, au local du sieur MOOYMAN, à la *Toison d'Or*, rue dite *Baamstraat*, à La Haye, une belle et nombreuse collection d'Arbres fruitiers d'une fine espèce, d'Arbustes, de Plantes et de Fleurs. Les arbres fruitiers se composent de ce qu'il y a de meilleur en fait de Poiriers, de Pommiers, de Pruniers, etc., *etc.*, et les Plants de *Camellia*, d'*Azalea*, de *Roses*, etc.

La veille de la vente, on pourra examiner tout ce qui la composera, au local susmentionné. 4513.



## Mr. S. N. DENTZ,

Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 16 de ce mois, à l'hôtel dit *Toxlaan* sur le *Kleine Groenmarkt*.


## Cours des Fonds Publics.

### BOURSE D'AMSTERDAM DU 7 AVRIL.

| | Int. | Cours du 6 avril. | Cours du 7 avril. Fluctuations. | |
|---|---|---|---|---|
| PAYS-BAS. | | | | |
| Dette active | 5 | 101 7/16 | de 101 1/4 | à 101 7/16 |
| d° d° | 2½ | — | » 52 1/16 | » — |
| d° différée | | — | » — | » — |
| Billets de chance | | — | » 26 | » 26 1/4 |
| Syndicat | 4½ | 93 1/16 | » 93 1/16 | » 93 1/4 |
| d° | 3½ | 77 1/16 | » 77 1/8 | » — |
| Société de Commerce | 4½ | 156 3/8 | 156 1/4 | » — |
| d° nouvelle | 4½ | — | » — | » — |
| Emprunt de 1836 | 4 | — | » — | » — |
| d° des Indes | 5 | 99 7/16 | » 99 1/16 | » — |
| RUSSIE. | | | | |
| Ob. Hope & C. 1798 & 1816 | 5 | — | » 105 1/4 | » — |
| d° d° 1828 & 1829 | 5 | — | » 105 1/4 | » — |
| Insc. au G. L. | | — | » 88 | » — |
| Certifts. au d° | 5 | — | » — | » — |
| d° à Hambourg | 5 | — | » — | » — |
| d° à Londres 1822 | 5 | — | » — | » — |
| d° inscript. 1831, 33 | 5 | — | » 98 1/8 | » — |
| Emprunt de 1840 | 4 | — | » 89 1/8 | » — |
| PRUSSE. | | | | |
| Oblig. à Londres 1830 | ¼ | — | » — | » — |
| Act. Lot. de 50 Rix | ƒ | — | » — | » — |
| ESPAGNE. | | | | |
| Perp. ém. Amsterdam | 5 | — | » — | » — |
| d° à Londres | 3 | — | » — | » — |
| Passive | 5 | — | » 5 5/16 | » 5 3/8 |
| Dette différée à Paris | | — | » — | » — |
| Deffered | | — | » — | » — |
| Ardouin | 5 | 21 3/8 | » 21 1/8 | » 21 3/8 |
| AUTRICHE. | | | | |
| Oblig. Goll. & Comp. | ¼ | — | » — | » — |
| d° métalliques | 5 | — | » — | » — |
| d° d° | 2½ | — | » — | » — |
| NAPLES. | | | | |
| Certif. à Amsterdam | 5 | — | » — | » — |
| d° à Naples | 5 | | » — | » — |
| d° à Londres | 5 | — | » — | » — |
| DANEMARCK. | | | | |
| Obl. à Londres | 3 | | » — | » — |
| ANGLETERRE. | | | | |
| Cons. Ann. | 3 | | | |
| FRANCE. Inscr. au G. L. | 3 | — | » — | » — |
| POLOGNE. Act. 1835 | ƒ | | » — | » — |
| BRESIL. Cons. Ann. | 5 | 69 | » 150 | » — |
| MEXIQUE. d° d° | 5 | | » 68 1/2 | » — |
| COLOMBIE emp. 1824 | 6 | — | » — | » — |
| PEROU. d° d° | 6 | — | » — | » — |
| PORTUGAL. | | | | |
| Oblig. à Londres | 3 | — | » — | » — |

### BOURSE D'ANVERS DU 7 AVRIL.

| | Int. | |
|---|---|---|
| Métalliques | 5 | 111 |
| Naples | 5 | — |
| Ardouin | 5 | 21 1/4 |
| Dette différée, anc. | | — |
| Dito nouv. | | — |
| Passive | 5 | 5 3/8 |
| Lots de Hesse | | 35 1/2 |

Cours après la Bourse (2 3/4 heures):

Ardouin 21 1/8 A.

### BOURSE DE LONDRES DU 5 AVRIL.

| | |
|---|---|
| Cons. 3 °/₀ | 90 1/8, 1/4 P. |
| Holl. dette act. 2 1/2 °/₀ | — |
| Dito dito 5 °/₀ | 100 1/8, 1/4 |
| Dito Emprunt 1837, 5 °/₀ | 97 3/8 |
| Espagne | 24 1/2 |
| Portug. (nouv.) | 36 1/8, 1/4 |
| Russes | — |

### BOURSE DE VIENNE DU 31 MARS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Metalliques, 5 °/₀ | 107 1/2 | Lots de 1834 | — |
| Dito, 4 °/₀ | — | Actions de la Banque | — |
| Dito 3 °/₀ | 76 1/2 | | |

### BOURSE DE PARIS DU 6 AVRIL.

| | Cours du 5 avril. | | Cours du 6 avril. Fluctuations. | |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE. | | | | |
| Cinq pour cent. | 117 | 85 | de 117 85 | à 118 60 |
| Trois pour cent. | 80 | 55 | » 80 60 | » 80 65 |
| ESPAGNE. | | | | |
| Emprunt Ardouin | 25 | | » 25 7/8 | » — |
| Anc. différé ancien | — | | » — | » — |
| Nouv. diff. d° | — | | » — | » — |
| Passive | — | | » 5 1/8 | » — |
| NAPLES. | | | | |
| Certificats Falconet | 107 | 00 | » 107 | 25 » — |
| PAYS-BAS. | | | | |
| 2 1/2 pour cent | — | | » — | » — |
| BELGIQUE. | | | | |
| Dette active | 5 | — | » 103 1/8 | » — |
| Dito | 3 | — | » — | » — |
| Banque belge | | — | » 80 | 00 » — |
| ETATS-UNIS. | | | | |
| Obl. de la Banque | — | | » — | » — |
| Ech. oct. 1841 et oct. 1842 | — | | » — | » — |
| (Louis, du 15 oct. 1840. | — | | » — | » — |
| Ville de New-York, j. janvier 1841 | 5 | — | » — | » — |
| Etat de New-York, j. octobre 1840 | 6 | — | » — | » — |
| Etat d'Ohio, j. avr. 1841 | 6 | — | » — | » — |


Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume, aux bureaux du journal, *Grand Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de la correspondance générale, pour les *Pays-Bas St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.